Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D089_BUR160925-DE

D089-BUR160925

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : M. Noël VERDON
Date de convocation : 8 septembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

## Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2024-M700 « Études techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés globaux de performance des UVEOR de Trivalandes et Trivalonne »

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

**Vu** la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Vu** la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a conclu le 03 mars 2025, avec la société SAGE ENGINEERING, un marché de prestations intellectuelles pour des études techniques et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché global de performance du site de Trivalandes, correspondant au lot n° 1 du marché 2024-M700. Il précise que ce marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

**Considérant** le scénario retenu lors de la préparation de la consultation consistant notamment en une étude technique et financière d'implantation d'un process d'épuration du compost issu de l'UVEOR de Trivalandes pour l'obtention du SOCLE COMMUN,

**Considérant** le diagnostic de l'usine, mené en phase 1 de la mission, concluant à une probable indisponibilité des deux tubes de préfermentation de l'UVEOR, nécessitant l'étude d'un procédé différent de préparation des ordures ménagères résiduelles (OMR).

**Considérant** le manque de lisibilité réglementaire et technique,

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin :

- De ne pas réaliser l'étude technique et financière d'implantation d'un process d'épuration du compost actuel de Trivalandes pour atteinte du SOCLE COMMUN, soit une moins-value de 7 300 € HT
- D'étudier, pour un coût supplémentaire de 36 125,00 € HT, un nouveau scénario consistant en la centralisation du traitement des OMR de Vendée selon deux hypothèses :
  - Production d'un compost SOCLE COMMUN, ou
  - Stabilisation si la production de compost d'OMR est interdite sur le plan national.

Monsieur le Président précise que le montant de cet avenant s'élève à 28 825,00 € HT, ce qui représente 20,5% du montant initial du marché. Il ajoute que cet avenant ne modifie pas substantiellement le marché initial et qu'il est donc conclu en application de l'article R.2194-7 du CCP.

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 septembre 2025,

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D089_BUR160925-DE



Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2024-M700,

**Autoriser** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec la société attributaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2024-M700,

**Autorise** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec la société attributaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 18/09/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 17/09/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).